

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 octobre 2013

STRATÉGIE NUMÉRIQUE DE L'UNION EUROPÉENNE - (N° 1410)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE21

présenté par
Mme Erhel, rapporteure

ARTICLE UNIQUE

Rédiger ainsi l'alinéa 14 :

« 2. Exprime le souhait que l'Union européenne conforte la place du numérique dans l'agenda européen et adapte sa stratégie numérique aux défis contemporains et futurs ; »

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'Union européenne s'est d'ores et déjà dotée d'un "digital agenda" et a fait du numérique l'un des piliers de la stratégie "Europe 2020". Il ne s'agit donc pas d'appeler à la constitution d'une politique numérique autonome - ce qui est déjà le cas - mais plutôt de rappeler la nécessité de conforter la place du numérique et d'inviter à l'adaptation de la stratégie numérique européenne aux enjeux nouvellement identifiés.